

La recherche et la protection des innovations dans le secteur pharmaceutique¹

Claude Crampes

Gremaq et Idei, Université des Sciences Sociales de Toulouse

Communication présentée au Colloque de l'Association Internationale de Droit Economique, "*Brevets pharmaceutiques, Innovations et Santé Publique*", Toulouse 28-29-30 janvier 1999.

Publié dans *Revue Internationale de Droit Economique*, 2000, t. XIV 1, p 125-146

Résumé

L'étude du secteur pharmaceutique permet de soulever de nombreuses questions de nature économique, certaines classiques en économie industrielle (par exemple celle de l'efficacité comparée des grandes et des petites entreprises), d'autres plus spécifiques (par exemple la nature particulière des médicaments et le rôle des prescripteurs). Dans cet article, on met en lumière la diversité des instruments de protection de la propriété industrielle qui s'offrent aux pharmaciens.

La section 1, traite de la relation de complémentarité intertemporelle entre brevet et marque que les laboratoires pharmaceutiques peuvent exploiter pour valoriser les produits de leurs efforts de recherche à l'expiration du brevet. Dans la section 2, on s'intéresse aux protocoles de recherche et de contrôle mis en place par les laboratoires et les pouvoirs publics pour assurer l'approvisionnement du marché en médicaments efficaces et sans effet indésirable, et on montre que la garantie apportée par les autorisations administratives a une importante valeur commerciale. Enfin, la section 3 est consacrée au rôle stimulant joué par les biotechnologies dans le secteur de la santé, aux nouvelles méthodes bio-informatiques de mise au point de médicaments, et à leurs conséquences pour la protection des innovations qui passe plutôt alors par la définition de droits d'auteur sur les bases de données et sur les programmes informatiques.

¹ Ce travail a bénéficié du soutien du CNRS dans le cadre du programme « *Les enjeux économiques de l'innovation* ».